

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.

Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-079**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE : ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Par délibération n° DE-2018-088 du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société Carrosserie BOYER, 1270 avenue JF Kennedy à Carpentras (84200), la gestion du service public de fourrière automobile pour une durée de cinq ans.

Par délibération du 8 mars 2023, notre conseil municipal a approuvé le principe du renouvellement de la concession de service pour la gestion de la fourrière pour une durée de 5 ans et à autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de concession de Service.

Après une première publication d'un avis d'appel à concurrence à la suite de laquelle aucune offre n'a été déposée, la commission de délégation de service public (DSP), réunie le 30 mai 2023, a décidé d'engager une consultation directe.

Trois prestataires ont été destinataires, le 7 juin 2023, du dossier de consultation.

Une seule entreprise, la Carrosserie BOYER, a déposé une offre dans les délais.

Réunie de nouveau le 31 aout 2023, la commission DSP a procédé à l'examen de la candidature et suivant l'avis de cette dernière, Monsieur le Maire a choisi de retenir la proposition du garage BOYER, qui présente toutes les garanties attendues

Vu l'article L 1121-3 du Code de la commande publique,

Vu le rapport de la commission DSP réunie le 31 aout 2023,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :



- D'approuver le choix du garage BOYER à Carpentras (84200) comme délégataire du service public de fourrière automobile, pour une durée de cinq ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur et à son exécution.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.